

ECHO DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2015

Vote des taux des différentes taxes

Il convient de fixer les trois taxes directes locales : taxe d'habitation : 8,3 %, taxe sur le foncier bâti : 8,3 %, taxe sur le foncier non bâti : 47,07 %. Ces taux sont les mêmes que ceux de l'année précédente.

Résultat d'exploitation 2014 : Commune, Eau, BIL

Commune : Excédent d'exploitation de 653 252,25 €, excédent d'investissement de 642 910,60 €. Les restes à réaliser en dépenses d'investissement de 1 590 200,00 €, en recettes de 172 900,00 €.

Eau : Excédent d'exploitation de 94 976,17 €, excédent d'investissement de 60 655,63 €. Les restes à réaliser en dépenses d'investissement de 84 000 €, en recettes de 37 900 €.

BIL : Excédent d'exploitation de 58 686,17 €, un excédent d'investissement de 42 484,53 €. Les restes à réaliser en dépenses d'investissement de 65 000 €.

Compte de gestion, Comptes administratifs 2014, Budgets Primitifs 2015 : Approbation.

Imputation et investissement des dépenses inférieures à 500 €

L'arrêté du 26 octobre 2001 fixe à 500 euros TTC le seuil en dessous duquel les biens meubles ne figurant pas sur la liste sont comptabilisés en section de fonctionnement.

Cependant, peuvent être imputés en section d'investissement les biens meubles non mentionnés dans la nomenclature d'un montant inférieur à 500 euros TTC.

Groupement de commandes pour la réfection ou la reconstruction du pont des Aciéries

Le présent groupement est constitué afin de retenir un prestataire pour un marché d'étude de faisabilité en vue de réaliser ultérieurement des travaux de réfection ou de reconstruction du pont des aciéries. En effet, le pont des aciéries est propriété des deux communes (Rive de Gier et Châteauneuf) et est situé dans le périmètre de l'opération Entrée Est de l'agglomération à Rive de Gier, site stratégique déclaré d'intérêt communautaire par Saint-Etienne Métropole (SEM).

Convention CNRACL par le Centre de Gestion de la Loire (CDG)

Le CDG est tenu d'accomplir des prestations obligatoires pour le compte de toutes collectivités et établissements publics qui lui sont affiliés. Cet établissement reçoit tous les ans notre contribution pour accomplir ces missions. De plus, des services optionnels peuvent être proposés, c'est le cas en ce qui concerne la création du service dédié au conseil et au contrôle des dossiers "retraite".

Tarif des bibliothèques du Pays du Gier.

Des propositions de tarifs ont été formulées par le SIPG. La grille tarifaire 2015 est applicable à compter du 7 avril 2015 : 10€ pour les plus de 18 ans et gratuit pour les autres.

Modifications des statuts de Saint Etienne Métropole concernant les crématoriums

Devant l'augmentation croissante du nombre de crémations, le transfert de la compétence à SEM, avec la possibilité pour la communauté d'y associer d'autres territoires, permettra de mieux répondre à la demande des citoyens, de mieux accueillir les familles et d'offrir le même service au même tarif à l'ensemble des territoires concernés.

Cession de terrain impasse de Bourbouillon

Des travaux ont été effectués sur l'impasse de Bourbouillon avec enfouissement des réseaux secs et humides. Afin de créer une aire de retournement, les propriétaires de la parcelle C1106 ont accepté de céder une partie de leur terrain à la commune.

Passage en domaine public de l'impasse des Cerisiers

Certains propriétaires de la voirie "impasse des Cerisiers" souhaitent céder à la commune les parcelles correspondant à cette voirie. Ces parcelles sont cadastrées C1574, C1575 et C1576. Aussi, un commissaire enquêteur sera nommé pour lancer une enquête publique.

Demande de subventions

Il convient de déposer des dossiers de demande de subventions pour les opérations suivantes : construction de 4 logements au bourg, acquisition d'un terrain au Mollard, rénovation de voiries, aménagements de sécurité, des travaux liés aux inondations de novembre 2014 et la rénovation de la salle des mariages.